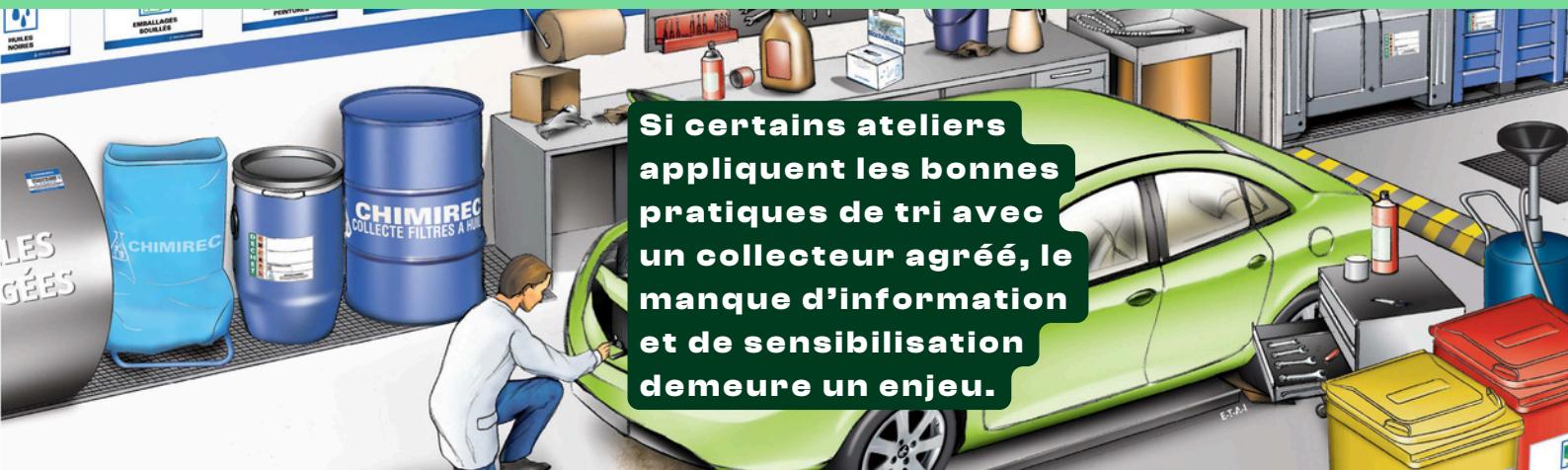


FICHE PRATIQUE ATELIER

TRI DES DÉCHETS

Comment l'optimiser dans l'atelier peinture ?



3 ENJEUX

Réglementaire: les réparateurs ont la responsabilité d'organiser la collecte, le tri et l'élimination des déchets de leur activité, dangereux ou non.

Ecologique: réduire les volumes et respecter les règles de tri font entrer dans le circuit de valorisation des déchets.

Economique: la refacturation doit compenser le coût de gestion des déchets, en tenant compte du temps consacré au tri. La maîtrise des dépenses et les bonnes pratiques réduisent la charge. Gérer efficacement ses déchets implique d'y réfléchir sur toute la chaîne de réparation.

NATURE DES DID DE L'ATELIER :

6 à 20 familles de déchets valorisables

Les Déchets Industriels Dangereux (DID) doivent être collectés, déclarés sur Trackdéchets et traités par un organisme agréé.

Liste non exhaustive :

- Produits de peinture : mastics, colles, peintures
- Diluant
- Aérosols
- Emballages et matériels souillés : disques à poncer, bâches, réglette de mélange, poches PPS, chiffons, lingettes, rubans de masquage, masques de peinture et à poussières, filtres de cabine
- Huiles, carburant
- Liquides de refroidissement
- Filtres à huile
- Batteries
- Pots catalytiques



2 TYPES DE DÉCHETS

Carrossier, vous avez l'obligation légale de les séparer pour assurer la collecte des DID et établir leur traçabilité.

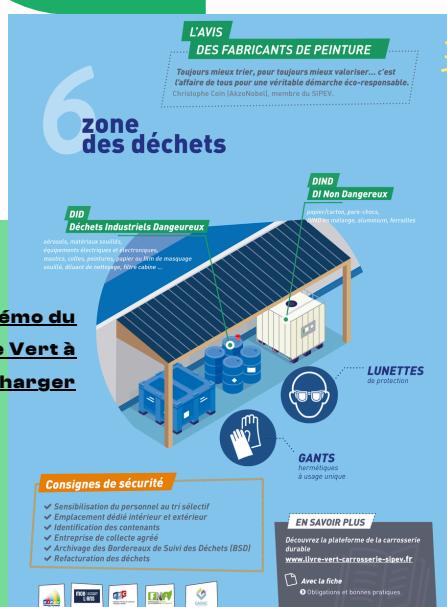
Classification des principaux déchets en carrosserie :

- **Les DID (Déchets Industriels Dangereux)** : produits de peinture ; consommables souillés ; aérosols ; contenants dégraissants, durcisseurs...

- **Les DIND (Déchets Industriels Non Dangereux)** : cartons ; plastiques d'emballage ; pare-choos ; optiques ; ferrailles ; aluminium ; faisceaux DEEE (Déchets Équipement Electronique et Électrique)

“Refacturable, le coût du tri des déchets est neutre. La responsabilité individuelle est la question fondamentale et elle implique des changements de comportement”, fabricants du SIEPV.

CONSEILS de stockage



- Prévoir une zone dédiée abritée sur une base dallée
 - Utiliser les contenants appropriés à la nature des déchets, fournis par le collecteur agréé.

Bien gérer ses déchets sous-entend de réduire les volumes, de les trier selon leur type, leur nature, leur filière de traitement et d'organiser leur collecte par une entreprise agréée.

L'ACTION DU COLLECTEUR

Exemple de Chimirec :

1. Des contenants adaptés et étiquetés sont déposés dans l'atelier.
 2. Le réparateur entrepose ses déchets dans les contenants appropriés, régulièrement collectés.
 3. Les BSD (Bordereau de Suivi des Déchets) sont alors édités via la plateforme Trackdéchets lors des enlèvements. Essentiels, ils assurent la traçabilité des déchets dangereux et constituent une preuve de leur élimination pour le producteur responsable.
 4. Une facture est émise, après contrôle de conformité.
 5. Les déchets sont triés, prétraités et reconditionnés
 6. Ils sont stockés en attendant leur transfert vers les centres de traitement agréés spécialisés. Ils sont alors recyclés et revalorisés en énergie ou nouvelle matière première (80%).



Optimiser la gestion des déchets commence par les achats. Le principe est d'intégrer la valeur environnementale et les conditions de fin de vie dans les critères de choix des produits de peinture et des consommables.

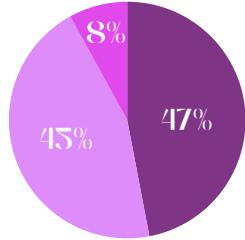
Au niveau des procédés de préparation, les fabricants de peinture ont des solutions pour réaliser des économies de produit, minimiser les pertes et restes de peinture.

- **Technologies**
 - **Colorimétrie**
 - **Méthodes d'application**
 - **Recommandations**



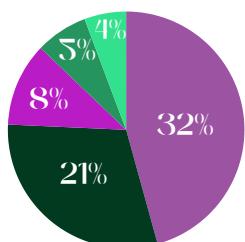
RÉPARTITION DES COÛTS

- Collecte
- Traitement
- Location contenants



RÉPARTITION PAR DÉCHET

- Produits peinture
- DND
- Matériel souillés
- Pare-brise
- Aérosols



LES RÈGLES

Si le choix est d'insérer une ligne dans la facture de la réparation, plusieurs modes de calcul peuvent s'appliquer. La méthode de la Cintra, qui permet d'établir une moyenne, est celle de référence, en étant simple et réaliste.

TARIFICATION

4 niveaux sont retenus, combinant le nombre de natures de DIB et le temps d'intervention : ERD 0 à 3

Méthode Cintra		Temps total de la réparation			
		0h	4h	10h	25h et +
Nombre de DIB et DIS		ERD0	ERD1	ERD2	ERD2
0		ERD0	ERD1	ERD2	ERD2
1		ERD1	ERD1	ERD2	ERD2
2 ou +		ERD2	ERD2	ERD2	ERD3

NIVEAUX DE TARIFICATION



Ces niveaux de tarification dépendent de l'IM (Indice Moyen).

Ils sont obtenus en appliquant des coefficients à l'IM :

- ERD0 : IM × 0
- ERD1 : IM × 0,5
- ERD2 : IM
- ERD3 : IM × 1,5

A-Z LEXIQUE

- **BSDI** = Bordereau de Suivi des Déchets Industriels
 - **DIB** : Déchets Industriels Banals
 - **DIS** : Déchets Industriels Spéciaux
 - **BSDI** = Bordereau de Suivi des Déchets Industriels
 - **ERD** : Evacuation et Recyclage des Déchets
 - **Nature des DIB pris en compte** : métal, plastique, verre
 - **IM** : Indice Moyen = coût total tri* / nombre de factures de réparation
- *Coût total tri = collecte + traitement + location contenants + main d'œuvre



RÉFÉRENCES RÈGLEMENTAIRES

Code de l'environnement :

- Annexe II de l'article R 541-8
- Article L 541-1
- Articles R 541-7 à R 541-11

Ce que dit la loi :

- 15/07/75 et 30/12/88 : le producteur est responsable de ses déchets.
- 13/07/92 : obligation de séparer DID/DIND.
- 01/07/02 : zéro décharge, sauf les déchets ultimes (pas de recyclage, valorisation ou traitement possible).
- 01/07/22 : obligation, pour les producteurs, transporteurs, collecteurs, négociants, courtiers et opérateurs de traitement, de déclarer les déchets dangereux sur Trackdéchets.



Identifier la nature du DIB

Une seule nature de DIB, la principale, est retenue par élément :

- Optique en verre >> DIB verre
- Bouclier avec fixation >> plastique
- Optique en polycarbonate >> plastique

Baguettes, monogrammes, filets autocollants, ensembles de fixation, produits de protection ou d'emballage, n'entrent pas dans le nombre de natures des DIB.